

toxi[revue documentaire] base

2
2e trimestre 1997

Délinquance et toxicomanie

- dossier : Délinquance et toxicomanie P. 1
- sélection thématique P. 18
- thèses en recherche : P. 40
Quelques propositions pour un meilleur suivi de l'évolution de l'ampleur de la toxicomanie en France
- épidémiologie : P. 48
Avancées progressives dans le suivi des patients bénéficiant de prescription de méthadone
- information, prévention, réduction des risques P. 58
- législation P. 64
- actualités congrès P. 68

toxi[base] : réseau national
de documentation sur les
pharmacodépendances.
14, av Berthelot 69007 Lyon, France.
tél 78 72 47 45,
fax 72 72 93 44

DELINQUANCE ET TOXICOMANIE

Marie Danièle Barré, Denis Richard, Jean-Louis Senon

RESUME

La relation entre toxicomanie et délinquance est l'objet de nombreuses controverses depuis des années ainsi que d'une littérature abondante. La causalité, réversible, des deux comportements a abouti à des positions très contrastées sur le plan méthodologique et des résultats des études existantes. L'objectif de ce dossier est d'en dresser un tableau introductif. En France les statistiques proviennent des sources administratives pénales sur le délit d'usage de stupéfiants (ILS) ou sur la prévalence de la toxicomanie chez les détenus. Le taux de consommation de drogues dans la population « judiciarisée » est toujours supérieur aux autres milieux, quelles que soit les pays (sources présentées pour la France, les Etats-Unis, le Canada). la plupart des sources statistiques présentent néanmoins de nombreux biais: la population arrêtée et/ou condamnée n'est pas représentative de la population toxicomane; l'incarcération doit être resituée comme un moment particulier de la carrière du toxicomane; les échantillons étudiés (population en traitement; données auto-reportées aux USA) sont parfois trop spécifiques pour être considérées comme représentatives de la population toxicomane. Une typologie des relations entre toxicomanie et délinquance est dressé par les auteurs: le lien intrinsèque entre les effets psychopharmacologiques des produits et le comportement criminogène ne repose sur aucune étude sérieuse et apparait erroné, par contre ce lien varie suivant le degré de sévérité de l'usage; les liens économiques du fait de l'implication de l'usager dans le trafic (même si on pénalise moins pour revente de drogues que pour les autres délits); les liens sociologiques qui déterminent la délinquance comme partie intégrante du « mode » ou « style » de vie de l'usager toxicomane. en définitive la causalité entre les deux phénomènes demeure incertaine tant les résultats divergent. Selon S .Brochu, il n'y a pas un toxicomane ou un délinquant mais une personne (en interaction) avec un ensemble de systèmes (opportunités ou contraintes).

1. A PROPOS DES LIENS ENTRE COMPORTEMENT TOXICOMANIAQUE ET COMPORTEMENT DELINQUANT

DENIS RICHARD¹

JEAN-LOUIS SENON²

Les psychotropes engendrent par leur seule existence un imaginaire social où dominent quelques thèmes récurrents depuis le XIXème siècle. La délinquance en fait partie. Cependant, bien que de nombreuses études réalisées depuis les années soixante aient souligné l'existence de liens entre abus de drogues et délinquance, leur nature ne saurait être comprise comme une relation simple de causalité directe. La nature de cette relation fait l'objet depuis de nombreuses années de controverses et deux types de positions extrêmes se confrontent :

- certains spécialistes, faisant foi de leur inclination prohibitioniste, soutiennent que l'usage de drogues serait intrinsèquement criminogène
- d'autres estiment que le toxicomane est conduit à la délinquance par le besoin de se procurer une substance prohibée : toute violence, résultant d'un interdit, résulterait directement d'un choix de société.

La vérité, comme souvent, oscille entre ces deux positions.

I. DES STATISTIQUES ELOQUENTES

¹ D.E.A. Droit Pénal et Sciences Criminelles, Praticien Hospitalier, Chef de service Hôpital Henri Laborit et Université, Poitiers

² Chargé d'Enseignement de Criminologie, Praticien Hospitalier, CHU & Hôpital Henri Laborit, Université, Poitiers

2 I. 1 . Etudes européennes :

En France, la plupart des études diligentées par l'Administration Pénitentiaire reposent sur la qualification de l'infraction ayant conduit le délinquant en prison. Celles qui visent à évaluer au plan épidémiologique le lien toxicomanie-prison ne rendent pas compte de la réalité d'une toxicomanie chez l'inculpé-incarcéré, ne serait ce qu'en raison de la distinction artificielle entre psychotropes légaux et drogues illégales. Par ailleurs, selon les cas, on pourra négliger la qualification d'infraction à la législation sur les stupéfiants ou, au contraire, la surajouter de façon discutable, notamment dans le cas d'une infraction à la législation sur les étrangers. L'usage épisodique n'est pas distingué de la conduite addictive.

Une étude française s'intéressant à la population incarcérée retrouve en 1986 une moyenne nationale de 10,7% de toxicomanes (consommation régulière supérieure à deux prises par mois dans les trois mois précédents l'incarcération) dans la population des entrants en prison: essentiellement des hommes de moins de trente ans, célibataires, de nationalité française, utilisant l'héroïne, souvent récidivistes (55% des cas), l'incarcération ayant le plus souvent eu lieu pour une raison extérieure à la législation sur les stupéfiants; dans cette population, près de 62% des individus utilisaient une substance psychoactive quotidiennement (Kensey & Cirba 1989).

Il est évident que ces chiffres ont très largement augmenté en une décennie. On estime ainsi que la population des toxicomanes à Fleury-Mérogis représente 50% de l'ensemble des détenus. Cependant, cette proportion varie largement selon la localisation de l'étude: cette proportion n'est que de 17% à Bordeaux (cité par Sueur & Rouault 1993). Entre 60 et 70% des sujets ont débuté leur conduite toxicomaniacale avant une première incarcération et près de 50% d'entre eux sont passés devant un tribunal pour enfants avant d'initier leur toxicomanie. La délinquance semble donc préexister largement avant la toxicomanie.

L'étude menée en 1990 par le CESDIP (Barré 1994) a consisté en l'analyse de documents policiers provenants de la Préfecture de police de Paris et concernant environ 1100 individus. Sur cette cohorte, 39% des individus sont usagers de drogues illicites - la terminologie policière ne distingue pas selon le degré de dépendance - et 27% impliqués dans des procédures concernant le délit d'usage et tout autre délit. 13% des individus sont usagers de drogues donnant lieu à une forte dépendance.

L'étude de J.M. Lahosa menée en Espagne en 1989 rapporte qu'environ 39% des détenus de sexe masculin et plus de 41% des détenues de sexe féminin ont consommé au moins une fois une drogue à un fort potentiel addictif.

I. 2 Etudes américaines :

Le Bureau des Statistiques de Justice américain rapportait en 1993 que 44% des individus incarcérés dans les prisons locales américaines et 50% de ceux incarcérés dans les prisons étatiques avaient consommé une drogue illicite dans le mois précédent la commission du délit, 30% en utilisant même de façon quotidienne. Cette statistique révèle également qu'environ 30% des délits ou des crimes ayant justifié l'incarcération étaient commis juste après une utilisation de drogue, cette proportion s'élevant à près de 40% pour les adolescents.

Le « Drug Use Forecasting System », programme permettant d'évaluer la prévalence de l'usage de drogues illicites chez les individus arrêtés dans vingt quatre villes américaines jugées représentatives (par recueil d'urine et auto-révélation de la consommation), montre qu'entre 50 et 80% des hommes et 45 à 85% des femmes présentent des traces de drogue dans l'urine - essentiellement du cannabis et de la cocaïne pour l'homme et de la cocaïne, des médicaments et de l'héroïne chez la femme - (Schneeberger & Brochu 1995). Ces taux sont 17 à 25 fois supérieurs à ceux relevés dans la population de référence. Le choix des psychotropes consommés distingue sensiblement la population carcérale américaine de la population américaine générale : en Europe, l'héroïne domine largement les statistiques (70% à plus de 90% des usagers de substances psychoactives incarcérés), suivie par le cannabis, les médicaments psychotropes et enfin la cocaïne ou le crack alors qu'aux Etats-Unis, les psychostimulants dominent le tableau (Schneeberger & Brochu 1995).

I. 3 Etudes québécoises :

L'étude de C. Forget publiée en 1990 (Schneeberger & Brochu 1995) montre que plus de 75% des individus incarcérés à Montréal ont consommé une drogue illicite au moins cinq fois au cours de leur vie (contre moins de 20% pour la population de référence); plus de 50% de ces mêmes individus reconnaissent avoir usé de drogues prohibées dans le mois ayant précédé l'incarcération.

Selon d'autres études (Brochu 1995), un tiers des délinquants incarcérés seraient mêmes dépendants, de cannabis, de cocaïne, de médicaments ou, bien sûr, d'alcool. Ces produits sont souvent aussi mélangés dans un contexte de polytoxicomanie. Au Canada, l'usage de cannabis chez les femmes incarcérées est cinq fois plus fréquent que dans la population de référence; l'usage de cocaïne y est 75 fois plus fréquent chez les individus ayant des problèmes avec la justice que dans l'ensemble de la population.

II. DES RELATIONS AMBIGUËS

De nombreuses analyses montrent que les individus connus comme délinquants présentent un taux de consommation de psychotropes plus élevé que la moyenne de la population: il est cependant impossible d'en déduire que la délinquance soit la conséquence directe d'un abus de drogues (d'ailleurs les statistiques se limitent trop souvent à apprécier l'usage et non l'abus, ce qui pourtant stigmatise deux comportements très différents). La motivation et les antécédents psycho-sociologiques du délinquant doivent impérativement être pris en compte. L'abus de drogues compte seulement, parmi d'autres paramètres, au nombre des facteurs de criminalité avec une prégnance fonction de la personnalité étudiée. Il est donc délicat de distinguer un délinquant/toxicomane d'un toxicomane/délinquant sans se livrer à une anamnèse exhaustive du mode de vie du sujet: on découvre alors fréquemment que c'est un mode de vie délinquant qui a conduit à l'abus de psychotropes et non l'inverse.

Les caractéristiques du champ cognitif de l'individu délinquant permettent de comprendre celles du toxicomane, dans la mesure où délinquance et toxicomanie réalisent deux stratégies (parmi d'autres) pour tenter d'effacer la douleur de conflits inconscients. Elles sont également concernées par une dépendance - une véritable assuétude à la délinquance se construisant de façon progressive -. Cette fuite en avant dans une «carrière» délinquante perdure jusqu'à ce que le toxicomane/délinquant découvre, ou qu'on lui propose, une autre stratégie d'adaptation lors d'une «*crise de saturation criminelle*» (Hubert & Hundleby 1993).

Il semble donc pertinent de postuler l'existence de relations entre toxicomanie et capacité d'adaptation plutôt qu'entre toxicomanie et délinquance. L'expérience de l'inadaptation sociale, ou même le simple sentiment d'inadaptation, ont des conséquences plus manifestes sur l'abus de psychotropes que l'expérience de la délinquance. Les recherches actuelles ne permettent de vérifier ce postulat que de façon empirique (Brochu 1993).

Il semble que la majorité des consommateurs de substances psycho-actives ne sont pas et ne seront jamais impliqués dans une quelconque forme de délinquance autre que celle... générée par l'existence même d'une prohibition sur ces produits (cf. § III.4.). Il n'apparaît pas de façon claire que la majorité des individus judiciarés userait régulièrement de psychotropes, les études donnant lieu à controverses.

III. TYPOLOGIE DES LIENS PSYCHOTROPES-DELINQUANCE

Il est aujourd'hui classique de distinguer à la suite des travaux de P.J. Goldstein (1985) divers types de relations susceptibles d'unir les drogues ou les psychotropes légaux et la délinquance :

- liens pharmacologiques: le produit est en lui-même générateur de comportements violents
- liens économiques: la dépendance conduit l'usager à commettre des actes délictueux
- liens sociologiques: la délinquance fait partie intégrante du style de vie de la plupart des toxicomanes (P.J. Goldstein évoque une violence «systémique»).

4 III. 1 . Délinquance psycho-pharmacologique

Le modèle le plus ancien établit un rapport entre intoxication et délinquance du fait des effets psychopharmacologiques propres aux produits absorbés. Ce modèle ne s'est révélé pertinent que pour établir une relation entre alcool et délinquance. L'hypothèse la plus communément retenue repose sur l'action supposée desinhibitrice du psychotrope, mais rien n'a jamais pu être démontré en ce sens. Une seule chose est assurée: les psychotropes ne possèdent pas, en eux-mêmes, d'effets criminogènes, contrairement à de nombreuses allégations dont les plus médiatisées furent sûrement celles avancées par Harry Anslinger, responsable du Bureau fédéral des Narcotiques américain dans les années 50, lorsqu'il fit du cannabis l'« herbe du crime ».

L'incidence de l'alcoolisme chez les toxicomanes ne suffit cependant pas à expliquer pourquoi leur casier judiciaire est alourdi par de nombreux délits contre les personnes: ils sont à l'évidence plus violents que les alcooliques ordinaires. Ceci résulte probablement de leur appartenance à une sous-culture dans laquelle la violence sert à résoudre les conflits les plus divers (cf. § III.3.). La littérature ne livre guère que des études ne reposant que sur des échantillons de population réduits. Les liens pharmacologiques entre psychotropes et délinquance, lorsqu'ils existent, restent peu significatifs. Lorsqu'on leur pose la question, la majorité des délinquants/toxicomanes affirment que la participation des toxiques à leur délinquance reste négligeable, exception faite de quelques observations anciennes concernant les barbituriques (notamment Tinklenberg & Woodrow 1974, cf. monographie du NIDA n°103) et d'autres plus récentes concernant les benzodiazépines.

Les manifestations psychiatriques liées à l'usage de psychotropes et susceptibles d'engendrer des comportements délinquants sont essentiellement de trois types :

- Action confusogène :

Elle peut se manifester avec tous les psychotropes, mais nous la rencontrons notamment lors de l'association d'alcool et de cannabis, lors de la consommation d'une quantité exagérée de cannabis ou lors de l'utilisation d'une préparation particulièrement riche en tétrahydrocannabinol (THC).

- Action paranoï de :

Diverses données concordent à souligner notamment le fait que les psychostimulants (amphétamines dont l'*ecstasy* et ses analogues, cocaïne sous forme de *crack*), la phencyclidine (PCP, *angel dust* ou poussière d'ange) ainsi que les barbituriques d'action rapide puissent induire des actes violents survenant dans le cadre d'épisodes psychotiques paranoï des. On relate également des actes violents ayant pu survenir lors de périodes de sevrage chez des alcooliques, certains héroïnomanes ou des *crackmen*.

- Action desinhibitrice (libération instinctuelle) :

Ce type d'effet est décrit chez l'usager d'alcool, de cannabis, ainsi que, de façon ponctuelle, chez les usagers de benzodiazépines. Les benzodiazépines précisément comptent parmi les molécules les plus fréquemment prescrites et... auto-administrées. Elles sont toutes connues pour faciliter les passages à l'acte sur fond d'ictus amnésique. Parmi elles, une molécule retient actuellement l'attention du criminologue: le flunitrazépam (Rohypnol®). Cet hypnotique benzodiazépinique manifeste d'une façon peut-être plus flagrante que d'autres molécules voisines des propriétés desinhibitrices et amnésiantes que les usagers francophones désignent sous une appellation hautement suggestive: «*être en Roche*» (Jamoullé 1995). Les éléments princeps du tableau clinique de prise compulsive de flunitrazépam ont été posés il y a près de vingt ans (Teo et coll. 1979), époque où des usagers de ce produit ont été impliqués dans divers types d'affaires criminelles.

5 Mais d'autres benzodiazépines donnent lieu à des comportements délinquants, avec une variabilité vraisemblablement culturelle: triazolam (Halcion®) aux Etats-Unis, témozépam (Normison®) au Royaume-Uni, clonazépam (Rivotril®) en Australie, diazépam (Valium®) dans nombre de pays européens. Toutes ces molécules sont prisées des héroï nomanes, qui les utilisent parfois comme substituts de l'héroïne, avec tableau d'état de semi-conscience associant obnubilation, euphorie, dysarthrie avec sialorrhée, ébriété, sensation d'invincibilité, levée des inhibitions avec éventuelle agressivité, manifestations paranoïdes, passage à l'acte suivi d'un endormissement avec amnésie antérograde totale ou presque. Ce tableau est potentialisé par l'alcool. Ces produits donnent une forte tolérance, avec une importante compulsion pour l'obtenir. Il semble que certains usagers utilisent sciemment des benzodiazépines pour se désinhiber avant de commettre des délits.

Le recours à des psychotropes avant de commettre un délit, réalisé de façon consciente ou non, procure souvent à l'usager de drogues la force pour agir et constitue une manière d'excuse, ce qui représente un avantage notable dans le système judiciaire nord-américain, où la consommation de psychotropes est perçue par les juges comme une circonstance atténuante permettant à l'infracteur de bénéficier facilement de remises de peines ou de mesures alternatives à l'emprisonnement.

III. 2 Délinquance économico-compulsive

Les liens entre délinquance et drogue paraissent évidents et parfaitement démontrés dès que l'on se situe sous l'angle économique. Il existe une forte corrélation entre un usage répétitif de drogues coûteuses et ayant un fort potentiel addictif (héroïne, cocaïne, phencyclidine) et la perpétration de crimes destinés à obtenir de l'argent, notamment des liquidités (criminalité acquise).

La délinquance a aussi dans ce contexte pour objet de permettre la «gestion» de comptes du trafic mais aussi la possession de territoires d'exploitation (vente de drogue, zones de prostitution). Les études évaluant spécifiquement cet aspect sont rares: mentionnons l'une d'entre elles, réalisées au Québec entre 1970 et 1986, montrant qu'environ 40% des règlements de compte pour lesquels le mobile était connu se trouvaient provoqués par des conflits transactionnels, dont plus de 60% découlant de conflits directement induits par le trafic (Brochu 1995).

Les liens entre prostitution (évoquée ici pour mémoire, comme activité lucrative; car il ne s'agit pas d'une forme de délinquance) et psychotropes illicites sont évidents: une majorité de toxicomanes des deux sexes s'y adonnent, sans bien sûr que l'on puisse imaginer aujourd'hui un lien de causalité entre des rapports qui restent purement véniaux et l'usage de tel ou tel psychotropes (contrairement aux allégations caricaturales des aliénistes et des policiers du XIXème siècle qui voyaient en l'opium ou la cocaïne des produits inclinant à la luxure !) - le recours aux psycho-actifs peut néanmoins constituer un moyen de négocier avec la tension psychique induite par la prostitution -.

III. 3 Délinquance systémique

Toutefois pour certains auteurs, les liens entre toxicomanie et délinquance relèvent essentiellement de la sociologie: ils participent d'un «style de vie» au sens de Dollard Cormier ou encore d'une modalité de «carrière» au sens où l'entendait Howard S. Becker. Cette perspective est aujourd'hui illustrée par les travaux de criminologues québécois et notamment par Serge Brochu (Brochu 1995).

Pour ces chercheurs, l'adoption d'un mode de vie déviant constitue le ferment d'un risque de délinquance et/ou de toxicomanie, avec association d'une criminalité lucrative et d'une criminalité avec violences. Ce troisième modèle, le plus récent, est dit systémique. Il repose sur une interaction complexe entre un milieu criminogène, un style de vie déviant, le marché de la drogue. Le produit n'est plus responsable en lui-même de la délinquance mais c'est l'interaction entre des individus ayant un style de vie déviant et opérant des transactions illégales dans un environnement criminogène qui est prise en compte.

Ce modèle ne saurait cependant valider l'existence d'une relation de causalité entre usage de drogues et délinquance, puisque des formes mineures de délinquance précèdent toujours l'usage

6 de drogues. Diverses études sont en ce sens édifiantes: la majorité des héroï nomanes délinquants a déjà commis des délits avant de devenir toxicomanes (Sarnecky 1989, Brochu 1995), à ce point que les adolescents fichés par la police pour vol entre 11 et 15 ans risquent beaucoup plus que les autres de réitérer des actes délictueux. Cette forme de délinquance accompagne la toxicomanie et se pérennise même lorsque le sujet est devenu abstinent: les auteurs anglo-saxons la qualifie de délinquance «concomitante ». Il existe donc plutôt un lien corrélational entre toxicomanie et délinquance. Les deux comportements, qui apparaîtraient à la puberté, seraient accompagnés par d'autres manifestations d'inadaptation sociale (fréquentation de pairs délinquants, décrochage scolaire, conduites à risque). Il faut cependant souligner que les styles de vie déviants existaient évidemment avant que les stupéfiants n'occupent la place médiatique actuelle.

La violence systémique au sens de P.J. Goldstein correspond à celle communément évoquée dans les médias. Il faut souligner, et c'est là une conclusion prévalant pour les travaux anglo-saxons comme européens, que le lien le plus important entre drogues et délinquance découle de la violence même du système de trafic. Impliquant non seulement les acteurs du trafic mais encore nombre de personnes qui y sont étrangères, elle concerne des groupes sociaux désorganisés - où l'expression naturelle de la violence est banale - et qui sont économiquement défavorisés. Les sociologues américains ont établi des liens entre ce type de délinquance, les facteurs économiques et la déstructuration familiale. La violence systémique paraît ainsi une pathologie de l'écologie sociale.

III. 4 Délinquance auto-induite

Le simple fait de posséder des substances inscrites sur la liste des stupéfiants permet au regard des lois de considérer comme délinquants tous les toxicomanes, bien qu'il s'agisse là d'une délinquance sans incidence sociale intrinsèque. C'est la « criminalité accessoire » des criminologues canadiens.

Il faut néanmoins souligner que les condamnations pour simple usage de stupéfiants sont minoritaires dans l'ensemble des condamnations frappant des toxicomanes: ainsi en France, en 1991, environ 32% des condamnations portaient sur deux infractions, 30% sur trois et 0,2% sur quatre et plus (Timbart 1994) La fréquence des condamnations pour infractions multiples est donc très élevée: 63% contre 20% en moyenne pour d'autres types de contentieux (Timbart 1994).

Dans tous les cas il faut souligner que le lien entre drogue et délinquance varie selon l'individu et le contexte culturel: chez certains, la consommation facilitera un passage à l'acte, chez d'autres la délinquance aura d'une façon parallèle à la toxicomanie valeur de conduite à risque et chez d'autres enfin, la délinquance, cantonnée au domaine de la vente, du recel ou du vol, aura pour seule finalité d'obtenir les moyens financiers de subventionner la conduite addictive.

IV. TYPE DE CONDUITE ET TYPE DE PERSONNALITE

De nombreuses études de criminologie clinique envisagent le profil de la personnalité délinquante (Bricout 1990). Le tableau que brosse Jean Pinatel d'un sujet caractérisé par l'égocentrisme, l'agressivité, l'indifférence affective et la labilité est certes pédagogique mais sûrement trop caricatural. Etienne de Greef puis Sutherland expliquent le phénomène en partant de la subjectivité propre du sujet étudié; ils évoquent un « processus criminogène » au sein duquel le passage à l'acte est déterminé par un sentiment d'injustice conduisant le délinquant à se désengager à l'égard d'autrui et des valeurs sociales dominantes. Le criminologue québécois Marcel Fréchette explique quant à lui qu'un sentiment puissant d'« éloignement interpersonnel » caractérise la pensée d'un délinquant difficilement capable de percevoir des ressemblances avec autrui.

Le système des variables relatives aux risques de toxicomanie ressemble fortement à celui qui s'attache à celui des conduites délinquantes au point qu'ils sont souvent confondus: familles caractérisées par une absence de discipline, relations parents-enfants perturbées, père alcoolique, difficultés financières, etc. Des variables non familiales présentent également une corrélation significative avec le risque de devenir toxicomane ou/et délinquant: insuccès scolaire, qualité des activités de loisir, antécédents judiciaires des fréquentations, profil psychologique, relations avec les services sociaux, etc.

7 Les travaux récents apportent des éclairages plus novateurs sur les motivations et les conduites du délinquant toxicomane. Il semble plus conforme à la réalité de voir dans la personne délinquante « *une personne en transformation à travers un tissu de relations et d'interactions (...), son comportement ne constituant qu'une particule élémentaire du problème* » (Pirez & Digneffe 1992).

L'utilisation de drogues doit donc être comprise dans une perspective large, embrassant l'ensemble des expressions psychopathiques des états limites. Si, dans ce domaine, la clinique psychiatrique de l'adulte reste peu opérante (le DSM-IIIR se contente de décrire une personnalité antisociale (301.70) caractérisée par un trouble des conduites et un comportement antisocial et irresponsable depuis l'âge de quinze ans), la clinique de l'adolescent apporte en revanche une compréhension psychodynamique essentielle. Dès 1977, Henri Flavigny décrivait les formes nouvelles de la psychopathie des états limites et ses symptômes cardinaux: passages à l'acte répétitifs, impulsivité, auto- et hétéro-agressivité, besoin de satisfaction immédiate contrastant avec la passivité, le désœuvrement et la dépendance sur fond d'angoisse essentielle et de frustration affective permanente. Les toxicomanes délinquants ont tous en ce sens une biographie stéréotypée: discontinuité brisante des relations affectives précoce, traumatismes nombreux dans l'enfance (abandons, séparations violentes, deuils, agressions, etc.). La sémiologie des états limites psychopathiques de l'adulte est donc proche de celle décrite chez l'adolescent, avec cependant une symptomatologie marquée par l'absence de spécificité :

- qualité particulière de l'angoisse : l'intolérance du patient aux fluctuations de son niveau d'angoisse est constante et permet souvent de comprendre les automutilations qui surviennent tout autant dans les moments d'angoisse suraiguë que lorsque le sujet se retrouve confronté à une sensation de vide insoutenable
- pathologie de l'agir où les passages à l'acte (tentatives de suicide, fugues, délinquance, conduites à risque, conduites addictives) sont interprétés comme une lutte contre la passivité avec une illusion de contrôle de la réalité
- dépressions brutales, intenses, rapidement résolutives, avec une symptomatologie dominée par la défaillance narcissique, caractérisées par une sensation de vide et un sentiment de dévalorisation
- épisodes de décompensation psychotique transitoire susceptibles de revêtir l'allure de psychoses délirantes aiguës, d'états confusionnels ou d'un syndrome de régression psychocomportementale grave avec refus de communiquer et de s'alimenter
- comportements de dépendance avec addictions multiples : alcool, drogues, psychotropes divers dans une recherche de défoncage
- troubles de l'identité et du comportement sexuel

Les toxicomanies représentent un processus pathologique évoluant généralement vers la chronicité avec le développement d'une dépendance importante au(x) produit(s), envahissant totalement le sujet dans sa chair comme dans son esprit, mais aussi dans ses liens avec la société. C'est en cela un trouble grave et souvent manifeste des conduites, dont le caractère éminemment médiatisé ne doit pas occulter d'autres formes de relations au chimique qui, pour être plus discrètes, n'en sont pas moins aptes à perturber suffisamment le comportement d'un individu pour le faire occasionnellement relever du champ de la criminologie.

BIBLIOGRAPHIE

BARRE M-D., FROMENT B., AUBUSSON DE CAVARLAY B.

Toxicomanie et délinquance: du bon usage de l'usager de produit illicite.

Centre de Recherches Sociologiques sur le Droit et les Institutions Pénale, 212 p., 1994

BRICOUT J.

Les sociopathes: essai de caractérisation de la personnalité sociopathique.

Editions Alexandre Lacassagne, Lyon, 110 p., 1990

BROCHU S.

Drogue et criminalité, une relation complexe.

Presses de l'Université de Montréal, 226 p., 1995

GASSIN R.
Criminologie.

- 8 Dalloz, paris, 2ème édition, 766 p., 1990
- JAMOULLE M.
 « Etre en Roche »
 Rapport de recherche, collectif de Santé de Gilly-Haies, Gilly, Belgique, 123 p., 1995
- MARIO DE LA ROSA, E.Y. LAMBERT, B. GROPPER
 Drugs and violence: causes, correlates, and consequences.
 NIDA Research Monograph n°103, NIDA, Rockville, 275 p., 1990
- LEVESQUE M.
 La criminalité et la consommation de drogues: une double problématique.
 in : Brisson P; L'usage des drogues et la toxicomanie (volume II), Gaëtan Morin, Montréal, p.255-271, 1994
- MERLO G.
 Norme, légalité et criminalité chez les toxicodépendants.
 Conseil de l'Europe, série 035, Strasbourg, 1989
- ROGALSKI C.J.
 Imbecility, pauperism and crime: an appraisal of their relationship to substance use, abuse and dependence.
 The International Journal of the Addictions, 30, (1), p.1-96, 1995
- SARNECKI J.
 Rapports entre l'abus de drogue et la délinquance.
 Conseil de l'Europe, série 035, Strasbourg, 1989
- SCHNEEBERGER P., BROCHU S.
 Alcool, drogues illégales et criminalité: étude d'une population incarcérée à l'établissement de détention de Trois-Rivières.
 Psychotropes, 1, pp.63-81, 1995
- SUEUR C., ROUAULT T.
 Toxicomanes en prison
 Revue Documentaire Toxibase, 1, 14 p., 1993
- TIMBART O.
 L'usage de stupéfiants dans les condamnations
 Infostat Justice n° 38, Ministère de la Justice, Paris, 1994

2. TOXICOMANIES ET DELINQUANCES : METHODES ET RESULTATS

MARIE-DANIELE BARRE*

INTRODUCTION

L'étude des relations entre toxicomanie et délinquance fait l'objet d'une littérature très abondante. La recension établie par S. Brochu (1995) compte plus de 500 références. Par ailleurs la liaison causale postulée entre les deux comportements est fréquemment mise en avant par les acteurs tant du champ pénal que médical en raison de l'intérêt qu'elle revêt pour justifier une politique auprès des usagers de drogues (Mackenzie D.L et Uchida C.D., 1994), (Setbon M., 1995), (Webb V. J. et Delone M.A., 1996). Malgré tout, on constate souvent qu'une certaine confusion semble régner lorsqu'on compare les résultats des différentes recherches. Il convient en effet de souligner les difficultés méthodologiques de leur mise en oeuvre du fait des problèmes de définition et de mesure touchant tant « la toxicomanie » que « la délinquance » et donc a fortiori leur intersection. Il en résulte une grande hétérogénéité des résultats.

I. SOURCES ET DEFINITIONS

* Docteur en Démographie, CESDIP/CNRS

- 9 « Toxicomanie » et « délinquance » sont deux catégories du discours. Leur sens varie beaucoup en fonction de la source qui fonde leur observation et leur mesure. Les catégories sont en effet soit issues de sources administratives, soit reconstruites par le chercheur à partir d'interviews, de données auto-reportées. Chacune de ces sources mérite qu'on s'interroge sur son intérêt et ses limites.

I.1 - Les sources

I.1.1 - Les sources administratives pénales

C'est un sujet classique de la sociologie criminelle que de souligner les limites de l'utilisation des sources administratives pour mesurer des comportements (Ph Robert et al., 1994). Il ne date pas d'aujourd'hui. En 1830 alors que la publication des Comptes Généraux de la justice criminelle mettait l'opinion publique en émoi, A. de Candolle mettait en garde ses contemporains contre l'utilisation des statistiques criminelles : *la grandeur du rapport [entre la somme des délits connus et celle des délits commis] dépendra surtout de l'activité de la justice à atteindre les coupables, du soin que ces derniers prendront de se cacher, et de la répugnance qu'éprouveront les individus lésés à se plaindre, ou de l'ignorance où ils seront peut-être sur le tort qui leur est fait*¹. Dans un article fondateur en sociologie pénale, Kitsuse et Cicourel (1963) avaient analysé les limites mais aussi l'intérêt des statistiques administratives et engagé la recherche dans deux directions : *[les formes qui doivent être expliquées sont] celles qui définissent des membres de la société comme déviants dans ses structures et celles qui entretiennent et activent des processus officieux ou officiels de contrôle social*².

Dans cet esprit, les recherches effectuées sur le traitement policier des infractions à la législation sur les stupéfiants (ILS) mentionnent bien la liaison entre les logiques de fonctionnement des différents services impliqués dans l'identification de la population toxicomane et la répression des ILS. Le délinquant comme le toxicomane tels qu'il sont saisis par la police sont le fruit d'une définition légale, la conséquence d'un travail policier et l'interaction entre leur histoire personnelle-leur trajectoire- et l'action policière. On peut se référer à l'analyse de M. Setbon des trois modes d'opérer de la police : le « ramassage », le flagrant délit et la recherche des « affaires » (Setbon, 1995). De même, dans une enquête réalisée à Paris on a pu observer comment à deux services de police différents correspondent deux types d'usagers de produits illicites : *l'usager interpellé par les services de la sécurité publique, réprimé en tant que tel et l'usager interpellé par les services de police judiciaire ciblé en raison de son insertion dans les réseaux de vente et de trafic* (Barré, 1994).

Ainsi il est clair que pour caractériser un individu les sources du système pénal ont leurs limites mais il s'ensuit également que tout échantillon constitué à partir de ces sources devra être considéré comme particulier et les résultats de son analyse non généralisables.

I.1.2 - Les sources administratives et la constitution des échantillons

Qu'elles soient pénales ou sanitaires, les sources administratives ont leurs spécificités. Ce que R. Padieu (1995) a analysé en ces termes : *la partie observée [de la toxicomanie] n'est pas à l'image du tout notamment du fait de l'attitude des toxicomanes envers les institutions [...] des institutions envers les toxicomanes et d'enjeux des institutions envers la tutelle*. Il reste qu'il est difficile d'échapper à ces sources. L'usage de produits illicites et la délinquance étant, d'une part des comportements illégaux, d'autre part des comportements présumés rares du moins lorsqu'il s'agit d'abus, la plupart des recherches ciblent une sous-population, afin de constituer un nombre suffisant d'observations pour l'analyse. Ces sous-populations particulières sont souvent atteintes soit à travers les institutions pénales, soit à travers les institutions sanitaires. Outre les biais généraux soulignés plus haut il en résulte des biais particuliers aux populations étudiées.

La population arrêtée et/ou condamnée ne semble pas représentative de la population toxicomane. Certains auteurs ont trouvé que le nombre d'infractions commises par les usagers d'héroïne était extrêmement élevé et peu susceptible de donner lieu à des arrestations (Inciardi

¹ A. de Candolle (1832), citant A. Quetelet p 357.

² traduction empruntée à Ch-N Robert, publiée dans *Pénombre, la Lettre grise*, automne 96 n°2.

10 et Pottieger, 1986). Les mêmes auteurs ont confirmé ce fait pour des usagers de crack et de cocaïne 10 ans plus tard (Inciardi et Pottieger, 1994). D'autres ont souligné que l'arrestation n'intervient pas nécessairement au hasard dans les histoires individuelles. En France R. et S. Ingold avaient mentionné ce fait dans leur travail sur les toxicomanes incarcérés, en 1986 : *l'incarcération ne se produit nullement de façon aléatoire, [...] mais à la suite d'une accélération de la délinquance, cette dernière étant liée à une accélération de la consommation des drogues.* En ce sens elle peut constituer un indicateur biaisé des trajectoires du toxicomane. Ch.E. Faupel (1987) à partir de 30 interviews en profondeur d'héroïnomanes distingue plusieurs phases, pas toujours séquentielles, des « carrières » de ces toxicomanes, phases où le rapport à la délinquance n'est pas de même nature, si bien que dans chaque cas la probabilité d'être arrêté est très différente.

Il se peut aussi que la probabilité d'être arrêté soit différente selon le type de délit. C'est la question que posent Altschuler et Brounstein (1991) à partir de résultats tirés d'interviews effectuées auprès d'un échantillon de jeunes lycéens : *le délit auto-reporté associé avec la plus grande probabilité de se faire arrêter est la vente de drogue.* Ball (1991) arrive à un résultat semblable à partir d'un échantillon d'héroïnomanes. Encore que s'il constate, dans l'absolu, que la raison la plus fréquente d'être arrêté est bien la vente de drogues, en termes relatifs étant donné le nombre très élevé d'infractions commises, la probabilité d'être arrêté pour la vente de drogues est plus faible que pour d'autres délits.

Les échantillons constitués à partir d'individus pris en charge par les centres de traitement ont aussi leur spécificité. Cette difficulté se trouve illustrée dans une étude sur l'usage de crack et de cocaïne et la criminalité de rue aux Etats Unis. Inciardi et Pottieger ont constitué deux échantillons, l'un d'individus pris en charge dans des centres de traitement et l'autre à partir d'usagers rencontrés dans la rue. A partir d'interviews ils ont constaté que l'échantillon construit à partir des centres de traitement était constitué d'individus plus fréquemment polytoxicomanes et peu susceptibles de contrôler leur prise de produits mais moins souvent délinquants que l'échantillon de rue (Inciardi et Pottieger, 1994). A l'inverse Parker et al. (1988), en Angleterre, avaient trouvé que les usagers dits *cachés*, c'est à dire non connus des institutions répressives ou de soins - interrogés grâce à la méthode d'enquête par boule de neige - avaient un style de vie très proche des usagers *connus*.

Plus spécifiquement sur la question de la nationalité, Guerrieri et al (1982), en analysant les interpellations des étrangers en France avaient attiré l'attention sur leur spécificité selon qu'ils sont saisis dans leurs rapports aux administrations répressives ou de soins.

I.1.3 - Les données auto-reportées

On peut définir les données auto-reportées comme des données recueillies auprès des personnes concernées par l'enquête, ici des toxicomanes et/ou des délinquants, dans le cadre d'interviews où les sujets relatent leur consommation de drogues et/ou les infractions commises les situent dans un calendrier rétrospectif.

Pas ou peu utilisées en France ce type de données l'est assez fréquemment ailleurs notamment aux Etats Unis. En effet, a priori, les données auto-reportées, si elles sont fiables, couvrent l'ensemble des comportements étudiés -usage de drogue et criminalité- ce qui n'est pas le cas des données policières ou judiciaires. La grande question reste cependant celle de leur fiabilité. Cette question a souvent été abordée et en règle générale la fiabilité est jugée assez bonne, qu'elle soit mesurée en comparant les résultats de deux enquêtes successives auprès des mêmes personnes (Farrington, 1973), ou en rapprochant les données auto-reportées concernant les antécédents de condamnations aux antécédents officiellement enregistrés (Jarvis et Parker, 1989), (Sheley, 1994). Cependant lorsque les données auto-reportées sont issues d'interviews auprès d'individus arrêtés et comparées aux résultats de tests urinaires, la fiabilité semble nettement moins bonne (Webb V.J., Delone M.A., 1996), ce qui souligne le fait, au demeurant évident, que les conditions de l'interview sont primordiales pour obtenir des données fiables, que celles-ci soient recueillies auprès d'individus fréquentant des centres de soins ou arrêtés ou dans les enquêtes boule de neige qui permettent l'accès à des usagers non clients des institutions de soins ou répressives.

I.2 - Les définitions

I.2.1 - *Le toxicomane*

La catégorie « usager de produits illicites » est facile à définir si ce n'est à mesurer, mais elle ne se confond pas avec la catégorie toxicomane, même si les deux se recouvrent en partie. Beaucoup d'auteurs tiennent compte de ce point en distinguant plusieurs « niveaux » d'usage de « drogues », en précisant des critères d'occurrence et de fréquence, les niveaux allant de l'usage occasionnel à intensif et la drogue pouvant dans certains cas inclure l'alcool. Fagan et al. (1990), dans leur étude en population générale distinguent 4 catégories : les non-usagers, les usagers d'alcool, de marijuana et de drogues « dures » ; les non-usagers incluent tous ceux qui ont utilisé une drogue quelle qu'elle soit une fois seulement dans l'année passée. D'autres se focalisent sur une population plus homogène du point de vue du produit, les usagers d'héroïne, de cocaïne, de crack, mais là aussi la question de la nature de l'usage se pose. L'importance de ces questions de définition est illustrée par les résultats d'une étude qui, pour chaque produit ou groupe de produit, distingue quatre niveaux d'usage : on montre que, quel que soit le produit, l'activité criminelle croît avec l'intensité de l'usage et que par exemple l'activité criminelle d'un usager intensif d'alcool est supérieure à celle d'un usager occasionnel d'héroïne (Hammersley et Morrison, 1988).

Mais se limiter à une définition de l'usage seul, aussi détaillée soit-elle, tenant compte de la nature du produit et de l'intensité de son usage, est sans doute très réducteur. Altschuler et Brounstein (1991) suggèrent à partir de données auto-reportées que l'implication dans la vente du produit est sans doute plus significative que l'usage en tant que tel : ainsi ceux qui usent de la drogue et la vendent seraient proches dans leur comportement délinquant de ceux qui sont vendeurs uniquement alors que ceux qui ne sont qu'usagers, à l'exclusion de la revente, se rapprochent des non-usagers.

I.2.2 - *Le délinquant*

On retrouve ici le même type de questionnement observé plus haut : les questions de champ et de frontière -de la déviance à la délinquance-, de mesure -l'occurrence et la fréquence des comportements-, de catégorisation -la vente de drogues et les autres faits de délinquance.

Dans une enquête auprès d'étudiants vivant dans des quartiers défavorisés, les auteurs ont construit une typologie du délinquant et de l'usager de drogues impliquant une multitude de choix hiérarchiques entre les différents comportements déviants rapportés et tenant compte aussi de la fréquence de ces comportements. L'un des résultats soulignés est que l'association entre l'usage de drogues et la délinquance dépend de la « sévérité » de la délinquance et du type de produits, ce qui souligne l'importance des choix méthodologiques opérés dans la construction des catégories : qu'est-ce en effet que la sévérité ? Dans ce même travail les auteurs répertorient un certain nombre de recherches utilisant des classifications de la sévérité de la délinquance fondées sur des critères différents et ils arrivent à des estimations très variables de l'importance du groupe des individus non-délinquants ou peu sévèrement délinquants : de 15 à 66% (Fagan et al., 1990). Webb et Delone (1996) arrivent à un résultat différent, l'association entre l'usage de drogues et la délinquance n'est pas pour eux spécifique des faits de délinquance les plus sévères. Ils insistent donc sur la nécessité de compter les faits de faible gravité et en particulier des infractions de la circulation dans la prise en compte des faits de délinquance.

En fonction des modèles évoqués pour expliquer la liaison entre toxicomanie et délinquance les auteurs distinguent différents types de délinquance se rattachant souvent aux deux grandes catégories : délinquance contre les biens et délinquance contre les personnes. La vente de drogues est traitée à part, soit comme un comportement délinquant, soit comme un des éléments descriptifs du « toxicomane ».

Mais beaucoup d'analyses ne se limitent pas aux faits de délinquance tels qu'ils sont perçus par l'opinion publique. Dans une recherche concernant l'usage de cocaïne, les auteurs se sont intéressés à ses relations à la violence, violence perpétrée ou subie (Goldstein et al., 1991), en distinguant le cas des hommes et des femmes : ils suggèrent que l'usage intense de cocaïne est plus souvent associé à la violence commise par les hommes et plus souvent à la violence subie

- 12 par les femmes. Enfin, dès lors qu'une analyse spécifique est faite concernant les femmes, on introduit à côté de la délinquance, la prostitution, plus rarement analysée en ce qui concerne les hommes (Sterk et Elifson, 1990). Brochu (1995) analyse la question de la prostitution dans une catégorie particulière où il regroupe aussi les faits de vente et qu'il appelle les « crimes d'accord commun ».

II. L'HETEROGENEITE DES RESULTATS.

Les recherches étudiées ont souvent pour objet de répondre à un problème précis : quels sont les facteurs de risque de rechute des toxicomanes après un traitement ? comment éviter la récidive des toxicomanes incarcérés ? (Hser et al., 1994) soigner la toxicomanie est-ce le bon levier à utiliser pour une politique de réinsertion sociale des sujets marginalisés? (Mackenzie et Uchida, 1994). Si la finalité de la recherche justifie qu'on étudie plus particulièrement telle ou telle catégorie de population, en revanche il est hasardeux de généraliser les résultats obtenus. La corrélation entre comportement toxicomaniacal et délinquance semble avérée dans un certain nombre de populations particulières, mais les conséquences qu'il convient d'en tirer notamment d'un point de vue de politique de prévention ne vont pas de soi. En effet d'une part beaucoup d'auteurs soulignent que cette corrélation peut être due à un effet de sélection des populations étudiées et d'autre part, tous s'interrogent sur le sens de la causalité entre les deux comportements afin de déterminer sur lequel il convient d'agir en priorité, voire sur l'existence même d'un lien de causalité, la relation entre les deux comportements n'étant peut-être que la manifestation d'un artefact.

II.1 - Une corrélation non généralisable : un effet de sélection des populations étudiées

Négliger l'existence de cet effet de sélection peut mener à l'élaboration de messages de prévention trop spécifiquement ciblés et éventuellement peu productifs. Ainsi en privilégiant une petite partie du problème, peut-être la plus visible ou la plus dérangeante socialement, comme par exemple la délinquance de certains héroïnomanes, on risque de négliger la partie la plus importante qui pourrait être la délinquance associée à d'autres dépendances comme l'usage abusif d'alcool ou de cannabis (Hammersley et Morrison, 1988). De même en étudiant la relation entre la vente de drogues et la délinquance Altschuler et Brounstein (1991) soulignent que, même s'il existe effectivement une liaison forte entre ces deux comportements, la plupart des faits de délinquance ne sont pas attribuables à des vendeurs de drogues. Plus généralement une revue complète des études de la relation entre drogues et criminalité aux Etats Unis montre que *l'usage de drogues comme la criminalité peuvent, et de fait, exister l'un sans l'autre et que si l'usage de drogues peut être la cause d'un comportement criminel, cela ne constitue une cause ni nécessaire ni suffisante* (Harrison, 1992).

II.2 - Une causalité incertaine

La corrélation observée entre les deux phénomènes suggère, dans les sous-groupes étudiés, soit une relation causale soit l'action d'un troisième facteur qui serait cause des deux comportements observés, soit encore plus généralement l'existence d'un milieu favorable au développement de ces comportements.

La relation causale, dans un sens ou dans l'autre, entre les deux phénomènes, peut s'aborder soit en termes de trajectoires -est-ce qu'un comportement est à l'origine d'un autre ?- soit en termes de modes de vie -comment s'articulent ces deux comportements lorsqu'ils existent ?

Les modèles de trajectoires sont testés par l'étude de la séquence temporelle des comportements. Certes cette séquence temporelle ne permet pas d'affirmer une causalité, c'est en effet une condition nécessaire mais pas suffisante (Harrison, 1992) mais du moins elle devrait permettre d'invalider la causalité inverse, ainsi par exemple *puisque ni l'alcool ni l'usage de drogues illicites ne précède le démarrage de la délinquance, la délinquance n'est*

13 *pas causée par l'alcool ou l'usage de drogues illicites* (Huizinga et al,1989)³. Les résultats sont parfois contradictoires. Altschuler et Brounstein (1991) s'ils concluent clairement à l'existence d'une relation entre l'usage et la revente de drogues et des activités délinquantes, n'arrivent pas en étudiant la séquence temporelle des événements à formaliser un modèle : leurs données permettent de réfuter tant l'idée selon laquelle *l'usage de drogues mène à démarrer une conduite délinquante* que celle selon laquelle *la délinquance conduit à commencer l'usage de drogues*. Grapendaal et al. (1995) arrivent à une conclusion semblable pour les usagers d'héroïne aux Pays-Bas : certains ont déjà un mode de vie délinquant avant d'adopter l'héroïne, d'autres ne sont que des usagers occasionnels sans délinquance par ailleurs.

Mais la question est aussi celle de savoir si les deux comportements une fois avérés se renforcent. La distinction doit être faite entre le simple usage de drogues et un état de forte dépendance. Anglin et Speckart (1988) ont étudié de façon longitudinale, l'activité délinquante - plus spécifiquement la délinquance acquisitive- en fonction du niveau d'usage de drogues et estiment que la première est régulée par le second. S'il semble établi que les comportements délinquants sont très corrélés aux périodes de forte dépendance des sujets étudiés (Harrison, 1992), les explications varient, allant du modèle de la demande compulsive au modèle du style de vie (Collins et al., 1985), (Preble et Casey, 1969), (Grapendaal, 1992). Par contre Johnston et al.(1978) qui ont étudié des usagers de drogues non dépendants pensent que ce comportement n'a pas d'effets de renforcement de la délinquance. Ils soulignent toutefois que dans les cohortes qu'ils ont étudiées l'usage de drogues a commencé plus tardivement qu'il ne commence à l'heure actuelle, ce qui fait que les résultats pourraient être aujourd'hui différents. Grapendaal et al. (1995) mentionnent effectivement pour l'Angleterre et les Pays-Bas un tournant au début des années 1980 dans la signification socio-culturelle de l'usage d'héroïne : *de fait la dépendance à la drogue s'est installée dans des groupes qui ont aussi des problèmes pour différentes autres raisons*.

Enfin certains auteurs privilégient l'hypothèse selon laquelle derrière l'usager dépendant de drogues il peut y avoir un vendeur et se demandent si ce n'est pas le vendeur plutôt que l'usager qui est impliqué dans une activité délinquante, autre que la vente (Altschuler et Brounstein,1991), (Sheley, 1994). Certains font l'hypothèse que vente et délinquance acquisitive sont souvent exclusives l'une de l'autre (Speckart et Anglin, 1986), (Nurco et al., 1991).

Beaucoup d'auteurs émettent l'hypothèse d'une liaison due à un artefact et cherchent le « troisième facteur » indispensable à identifier pour cibler les politiques de prévention. Après avoir passé en revue plusieurs facteurs corrélés et à la délinquance et à l'usage de drogues comme la structure familiale, la santé mentale, l'échec scolaire etc..., Fagan et al.(1990) semblent se ranger à l'idée que le groupe des pairs est le plus puissant prédicteur du comportement. Une comparaison entre des usagers d'héroïne de trois villes différentes aux Etats Unis a conduit Ball (1991) à relever une grande similarité des comportements, il en déduit qu'il pourrait exister une sous-culture des héroïnomanes dépendants. Dans une recherche qui tient compte de l'occupation professionnelle des usagers Faupel (1988), réfutant l'hypothèse d'un comportement purement régulé par les besoins économiques, conclut que ce ne sont pas les moins favorisés par leur emploi qui sont le plus impliqués dans la vente de drogues : *tout dépend du degré de proximité [des individus] de la sous-culture de l'usage de drogues et de la délinquance*. Enfin au delà de la recherche du troisième facteur on invoque souvent un fonctionnement plus complexe qui rende compte de la diversité des cas rencontrés⁴. On pourrait caractériser cette étape explicative par le concept de recherche d'éléments catalyseurs à moins que ce ne soit l'usage de drogues lui même qui serve de catalyseur à un comportement délinquant préexistant : *l'activité criminelle pendant les périodes de dépendance est enracinée dans la trajectoire criminelle précédant la dépendance* (Harrison, 1992).

Mais cette façon de présenter les choses est encore trop déterministe et ne rend pas compte des trajectoires individuelles, ce qui conduit S. Brochu à proposer un « modèle conceptuel intégratif » qui modifie radicalement le point de vue adopté : il n'y pas un toxicomane ou un délinquant mais *une personne [en interaction] avec un ensemble de systèmes* (Brochu, 1995, p124), ou comme d'autres le formulent avec un ensemble d'opportunités (Grapendaal. et al, 1995) ou de contraintes.

³ cités par Harrison, 1992

⁴ cf l'analyse de la délinquance systémique dans l'article de D. Richard et J.L. Senon

Il est difficile de conclure après avoir présenté un tel patchwork de résultats. Disons tout de même qu'aborder la question des liens entre toxicomanies et délinquances sous l'angle de la méthode ne doit pas conduire à l'impossibilité de tirer parti des résultats. Certains d'entre eux semblent en effet acquis dans des contextes précis, ce qui peut aider à se poser les bonnes questions en matière de prévention spécialisée. Par contre il convient d'invalider un discours globalisateur qui ferait que les mesures de prévention manqueraient leurs cibles.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

- ¹ALTSCHULER D.M., BROUNSTEIN P.J.
Patterns of drug use, drug trafficking and other delinquency among inner-city adolescent males in Washington D.C.
Criminology, vol.29, (4), 1991, p.589-621.
- ²ANGLIN M.D., SPECKART G.S.
Narcotics use and crime : a multisample, multimethod analysis
Criminology, vol 26, (2), p.197-233, 1988.
- ³BALL J.C.
The similarity of crime rates among male heroin addicts in New York city, Philadelphia and Baltimore
The Journal of Drug Issues 21, (2), 413-427, 1991.
- ⁴BARRE M.D., FROMENT B., AUBUSSON DE CAVARLAY B.
Toxicomanie et délinquance, du bon usage de l'usager de produit illicite
Paris, CESDIP, 1994.
- ⁵BROCHU S.
Drogue et Criminalité, une relation complexe Montréal, Presses Universitaires de Montréal, 1995.
- ⁶CANDOLLE A. DE (1830)
Considérations sur la statistique des délits
Déviance et Société, 1987, vol XI, (4), p. 352-355.
- ⁷COLLINS J.J., HUBBARD, R.L., RACHAL J.V.
Expensive drug use and illegal income : a test of explanatory hypotheses
Criminology, 1985,23, (4), p. 743-764.
- ⁸FAGAN J., WEIS J.G., CHENG Y.T.
Delinquency and substance use among inner-city students
The Journal of Drug Issues 20, (3), p.351-402, 1990.
- ⁹FARRINGTON D.
Self-reports of deviant behavior : predictive and stable?
Journal of Crime and Criminology, 64, p. 99-110, 1973.
- ¹⁰FAUPEL CH.E.
Heroin use and criminal careers
Qualitative Sociology, 10, (2), p. 115-131, summer 1987.
- ¹¹FAUPEL CH.E.
Heroin use, crime and employment status
The Journal of Drug Issues 18, (3), 467-479, 1988.
- ¹²GOLDSTEIN P.J., BELLUCI P.A., SPUNT B.J., MILLER T.
Volume of cocaine use and violence : a comparison between men and women
The Journal of Drug Issues 21, (2), p. 345-367, 1991.
- ¹³GRAPENDAAL M.
Cutting their coat according to their cloth: economic behavior of Amsterdam opiate users
The International Journal of the Addictions, 27, (4), p. 487-501, 1992.
- ¹⁴GRAPENDAAL M., LEUW E., NELEN H.
A world of opportunities, life-style and economic behavior of heroin addicts in Amsterdam
State University of New York Press, Albany, 1995.
- ¹⁵GUERRIERI R., PINELLI P., ZAFIROPOULOS M.
Infractions à la législation sur les stupéfiants : analyse des interpellations des étrangers en France
Déviance et Société, 6 (3), p. 259-279, 1982.
- ¹⁶HAMMERSLEY R., MORRISON V.
Crime amongst heroin, alcohol and cannabis users, Medecine and Law,7, p. 185-193, 1988.
- ¹⁷HARRISON L.D.
The drug-crime nexus in the USA
Contemporary Drug Problems, Summer 1992, p. 203-245.
- ¹⁸HSER Y.I., LONGSHORE D., ANGLIN D.
Prevalence of drug use among criminal offender populations : implications for control, treatment and policy
in : MacKenzie D.L., Uchida C.D., Eds., Drugs and Crime, Evaluating Public Policy Initiatives, Londres, Sage, 1994.
- ¹⁹HUIZINGA D.H., MENARD S., ELLIOT D.S.
Delinquency and drug use : temporal and developmental patterns
Justice Quarterly, 6, (3), p419-455, 1989.
- ²⁰INCIARDI J.A., POTTIEGER A.E.
Drug use and crime among two cohorts of women narcotics users : an empirical assessment
The Journal of Drug Issues, 16, p. 91-106, 1986.
- ²¹INCIARDI J.A., POTTIEGER A.E.
Kids, crack, and crime
The Journal of Drug Issues 21, (2), 257-270, 1991.
- ²²INCIARDI J.A., POTTIEGER A.E.
Crack-cocaine use and street crime
The Journal of Drug Issues, 24, (2), 273-292, 1994.

²³INGOLD R. ET S.

Le passage des toxicomanes en prison : l'incarcération et son enjeu
Psychotropes, vol III, (2), automne 1986.

²⁴JARVIS G., PARKER H.

Young heroin users and crime
British Journal of Criminology, vol 29, (2), 1989.

²⁵JOHNSTON L.D., O'MALLEY P.M., EVELAND L.K.,

Drugs and delinquency : a search for causal connections in : Kandel D.B. Ed. Longitudinal Research on drug use, empirical findings and methodological issues, John Wiley & Sons, New York, 1978.

²⁶KITSUSE J., CICUREL A.

A note on the use of official statistics
Social Problems, 1963, vol 11, (2), p 131-139.

²⁷MACKENZIE D.L., UCHIDA C.D., EDS.

Drugs and Crime, Evaluating Public Policy Initiatives Londres, Sage, 1994.

²⁸MCCOY H.V., INCIARDI J.A., METSCH L.R., POTTIEGER A.E. ET SAUM C.A.

Women, crack and crime : gender comparisons of criminal activity among crack cocaine users
Contemporary Drug Problems, 22, Fall 1995.

²⁹NURCO D.N., HANLON T.E., BALTER M.B., KINLOCK T.W. ET SLAGHT E.

A classification of narcotic addicts based on type, amount and severity of crime
The Journal of Drug Issues 21, (2), p. 429-448, 1991.

³⁰PADIEU R.

Observer des toxicomanes et l'usage de drogue ?
ORSAS, 9 juin 1995, Pénombre, la Lettre grise, automne 1995, (1)

³¹PREBLE E., CASEY J.

Taking care of business : the heroin user's life on the street
International Journal of the Addictions, 1969, vol 4, (1), p. 1-24.

³²ROBERT PH., AL.

Les comptes du crime, Les délinquances en France et leurs mesures
Paris, L'Harmattan, 1994.

³³SETBON M.

Drogue facteur de délinquance ? d'une image à son usage
Revue Française de Science Politique, 1995, 45, 5, p. 747-774.

³⁴SHELEY J.F.

Drug activity and firearms possession and use by juveniles
The Journal of Drug Issues 24, (3), p. 363-382, 1994.

³⁵SPECKART G., ANGLIN M.D.

Narcotics use and crime : an overview of recent research advances
Contemporary drugs problems (winter 1986), p. 741-769.

³⁶STERK C.E., ELIFSON K.W.

Drug related violence and street prostitution
NIDA Research Monography, (103), p. 208-221, 1990.

³⁷WEBB V.J., DELONE M.A.

Drug use among a misdemeanant population
Crime, Law and Social Change, 24, p. 241-255, 1996.